

**PROCES-VERBAL ELECTIONS UNIVERSITE DE LIMOGES
à la Commission Recherche**

SCRUTIN DU 24 MARS 2016 (reporté au 29 mars 2016)

Collège Ingénieurs/Techniciens/ASI

NOMBRE DE SIEGES DE TITULAIRES A POURVOIR :	4
NOMBRE D'ELECTEURS INSCRITS :	244
NOMBRE DE VOTANTS :	161
POURCENTAGE VOTANTS/INSCRITS :	65,98%
BULLETINS BLANCS OU NULS :	7
SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES :	154

QUOTIENT ELECTORAL : 38,5
(nombre de suffrages valablement exprimés divisé par le nombre de représentants titulaires à élire pour la catégorie).

NOMBRE DE VOIX OBTENUES PAR CHAQUE LISTE :

Liste	UNSA Education	28
Liste	SNPTES : la force collective d'agir pour tous dans l'université de demain!!!	83
Liste	Impliquons-nous pour l'Université de Limoges	43
Total		154

REPARTITION DES SIEGES ENTRE LES LISTES

1) REPARTITION AU QUOTIENT ELECTORAL

(nombre de suffrages recueillis par chaque liste divisé par le quotient électoral)

Liste	UNSA Education	0,73
Liste	SNPTES : la force collective d'agir pour tous dans l'université de demain!!!	2,16
Liste	Impliquons-nous pour l'Université de Limoges	1,12

Nombre de sièges

Liste	UNSA Education	0
Liste	SNPTES : la force collective d'agir pour tous dans l'université de demain!!!	2
Liste	Impliquons-nous pour l'Université de Limoges	1
Total des sièges attribués		3

2) REPARTITION AU PLUS FORT RESTE

(nombre de suffrages recueillis par chaque liste diminué du quotient électoral multiplié par le nb de sièges obtenus)

nombre de sièges restant à répartir 1

Liste	UNSA Education	28,00
Liste	SNPTES : la force collective d'agir pour tous dans l'université de demain!!!	6,00
Liste	Impliquons-nous pour l'Université de Limoges	4,50

le ou les sièges supplémentaires sont attribués à

La liste	UNSA Education	1
La liste	SNPTES : la force collective d'agir pour tous dans l'université de demain!!!	
La liste	Impliquons-nous pour l'Université de Limoges	

3) NOMBRE TOTAL DE SIEGES

Liste	UNSA Education	1
Liste	SNPTES : la force collective d'agir pour tous dans l'université de demain!!!	2
Liste	Impliquons-nous pour l'Université de Limoges	1

SONT PROCLAMES ELUS :

LISTES	TITULAIRES
UNSA Education	SYLVESTRE Corinne
SNPTES : la force collective d'agir pour tous dans l'université de demain!!!	ANGLERAUD Aurélie LABANOWSKI Pierre
Impliquons-nous pour l'Université de Limoges	MAYET Richard

Après avis du Comité électoral réuni le 30 mars 2016

Fait à Limoges, le 30 mars 2016

La Présidente de l'Université de Limoges



Hélène PAULIAT

ne rien inscrire dans les colonnes grisées

Voies et délais de recours

1- Si les électeurs, la Présidente de l'Université ou le Recteur de l'Académie, Chancelier des Universités estiment que la préparation, le déroulement ou la proclamation des résultats du scrutin sont juridiquement contestables, ils peuvent, dans un délai de maximum de 5 jours après la proclamation des résultats, saisir la Commission de Contrôle des Opérations Electorales (CCOE).

2- Si les électeurs, la Présidente de l'Université ou le Recteur de l'Académie, Chancelier des Universités estiment que la décision de la CCOE est juridiquement contestable ils peuvent, dans un délai maximum de 6 jours après la décision de la CCOE ou en cas d'absence de décision dans un délai maximum de 2 mois après la saisine de la CCOE, saisir le Tribunal Administratif.